



LES BREVES MAUBERIENNES

N° 28
Septembre
2017

Site : maubert-fontaine.com

Courriel : maubert-fontaine.mairie@wanadoo.fr

Tél. : 03 24 35 20 26 Fax : 03 24 35 43 51



Halte Garderie



Isabelle THIEROT, puéricultrice
Julie LEROY, assistante sociale

Les lundis :

- 11 septembre
- 20 novembre
- 25 septembre
- 4 décembre
- 9 octobre
- 18 décembre
- 6 novembre

Pour plus d'informations, contactez :

Maison des Solidarités
1 route d'Eteignières
08230 ROCROI
Tel : 03 24 54 11 25

Coordonnées de Pierre Cordier
Député 2ème Circonscription

Par e-mail :

cordier.pierre08@gmail.com

pierre.cordier@assemblee-nationale.fr

Par courrier :

Assemblée Nationale, 126 Rue de
l'Université,

75355 Paris 07 SP

27 Rue Jean Jaurès 08170 Fumay

Carte Nationale d'Identité Ou Passeport

Pour faciliter la délivrance d'une carte d'identité ou d'un passeport, vous pouvez faire votre pré-demande sur le site suivant :

service-public.fr

Pour utiliser ce télé-service, il faut créer votre compte puis saisir les informations dans « *Pré-demande CNI* » en ligne (rubrique Mon compte > Effectuer une nouvelle pré-demande).

Il faudra ensuite vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. La mairie récupérera vos données grâce au **numéro de pré-demande**, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes.

Conservez le numéro de votre Pré-demande :
il est indispensable à la mairie.

Quelque soit le domicile, les usagers peuvent se rendre dans l'une des 15 mairies suivantes :

Attigny - Bogny sur Meuse - Carignan -
Charleville-Mézières - Château Porcien - Givet -
Juniville - Nouzonville - Rethel - Revin - Sedan -
Signy l'Abbaye - Signy le Petit - Vouziers - Vrine
aux bois

Si vous choisissez de vous rendre à la **mairie de Signy le Petit**, les demandes se font uniquement

sur

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES

à portée de clic !



Travaux

Fontaine place Versailles : fin des travaux de la fontaine avec la mise en lumière prévue pour le 02 septembre 2017.

Rue de la Gare : Pour assurer la sécurité des piétons ainsi que des élèves des différentes écoles qui se rendent au stade, les travaux des trottoirs se termineront courant du mois d'octobre.



Chemin du cimetière : Reprofilage du chemin du cimetière par l'entreprise MARAGE pour un montant de 11490 € HT. Les travaux débuteront courant du mois d'octobre.

Lagunes : Comme prévu pour le bon fonctionnement de notre station d'épuration naturelle, le curage des lagunes, obligatoire tous les 5 à 10 ans, a été effectué récemment.

Eclairage public : Depuis 2015, date de la fermeture de l'éclairage des rues de Maubert-Fontaine la nuit, la commune a fait une économie de 6000 € sur un an.

Dans la continuité, une rénovation de l'éclairage public (installations de LEDS) sera effectuée par l'entreprise SPIE pour un montant de 91123.50 € HT.

José SARICA et la zoothérapie

A 18 ans José Sarica a quitté son village de Maubert-Fontaine pour le Québec afin de devenir zoothérapeute. Pour Télé Star (N°2131) il détaille les bases de cette profession et explique le rôle de l'animal.



JOSÉ SARICA
En collaboration avec Massimo Zodi

Zoothérapie



Le pouvoir
thérapeutique
des animaux

Zoothérapie *Le pouvoir thérapeutique des animaux*

Et si les animaux pouvaient nous aider à nous soigner ? Nous le savons tous intuitivement, les animaux nous font du bien : leur confiance, leur présence affectueuse, leur amour dénué de jugement sont une source de réconfort au quotidien. Depuis plus de trente ans, aux États-Unis et au Canada, des scientifiques utilisent ce lien bénéfique comme outil thérapeutique auprès d'enfants et d'adultes en souffrance. La zoothérapie était née.

Déprime profonde, anxiété, autisme, déficit de l'attention, maladies chroniques, troubles alimentaires, maladie d'Alzheimer, abus sexuels ou violences conjugales, la zoothérapie permet de créer un cadre favorable au traitement des maladies mentales ou physiques et contribue au mieux-être des patients.

Formé au Québec, José Sarica exerce la zoothérapie depuis plus de sept ans et témoigne de sa pratique avec son chien Chico et des « petits miracles » réalisés auprès d'adultes et d'enfants en souffrance.

Un témoignage unique et bouleversant sur les bienfaits d'une pratique encore méconnue en France (Extrait de son livre aux éditions Arthaud).

Collecte de stylos usagés

L'association Neurofibromatoses et Recklinghausen récolte des stylos usagés afin de les revendre à une société de recyclage.

L'argent ainsi collecté permet de financer la lutte contre les neurofibromatoses. Tous les stylos (à l'exception des crayons de couleurs et colle) peuvent être collectés : stylos à bille, feutres, porte mines, effaceurs, marqueurs, stabilos, tipex.

Merci d'avoir le "réflexe recyclage" pour lutter contre ces maladies orphelines...

Le secrétariat de la Mairie met à votre disposition une boîte pour collecter vos stylos usagés (pendant les heures d'ouverture).



Naissances :

03 mai 2017 PELLIZARO Savannah Sophie

19 mai 2017 HIRARDIN Enola Manon

21 mai 2017 CARUEL Jeanne Inès Edith

19 juillet 2017 MARECHAL Chloé Carinne Christine Claudine

21 juillet 2017 DEMARS Paul William Brian

Mariage :

27 mai 2017 CHEMITH Michel et PETITJEAN Anaïs

03 juin 2017 PILLIER Jordane et VANDENHAUTE Mallaury

29 juillet 2017 NEVEU Romuald et MASSON Aurélie

26 août 2017 NEVEU Sylvain et DECARPENTRIES Cassandra

Décès :

23 juin 2017 MONTREUIL Muguette veuve DEU

État Civil



Dates de la chasse aux bois sur le territoire de la commune de Maubert-Fontaine

Communale des Rièzes		Syndicale des Pothées		Dommaniale des Pothées	
dimanche	01/10/2017	dimanche	15/10/2017	vendredi	06/10/2017
samedi	07/10/2017	vendredi	27/10/2017	mercredi	18/10/2017
samedi	21/10/2017	dimanche	05/11/2017	dimanche	29/10/2017
dimanche	22/10/2017	samedi	11/11/2017	samedi	04/11/2017
samedi	04/11/2017	dimanche	19/11/2017	mercredi	15/11/2017
samedi	18/11/2017	mercredi	29/11/2017	dimanche	26/11/2017
samedi	02/12/2017	vendredi	08/12/2017	dimanche	03/12/2017
dimanche	17/12/2017	vendredi	15/12/2017	mercredi	13/12/2017
samedi	30/12/2017	mercredi	20/12/2017	vendredi	29/12/2017
dimanche	14/01/2018	mercredi	03/01/2018	mercredi	10/01/2018
dimanche	21/01/2018	dimanche	07/01/2018	vendredi	19/01/2018
samedi	27/01/2018	samedi	13/01/2018	dimanche	28/01/2018
		samedi	20/01/2018		

LE MOIS DE SEPTEMBRE

Les associations reprennent leurs activités

L'association Art & Couleur



Peinture à l'huile **lundi 04 septembre 2017** à 14 h au mille club

L'aquarelle **mercredi 06 septembre 2017** à 14 h au mille club

Renseignements auprès de la présidente : Madame Marie-Noëlle THELINGE tél : 03 24 35 20 36

L'association Familles Rurales



- Club Joie de vivre : (jeux, marche...) pour les adultes, le jeudi tous les 15 jours de 14 h à 18 h au tarif de 20 € par an , reprise des activités le **14 septembre 2017**

- Dentelle aux fuseaux pour les + de 7 ans, le 2ème samedi de chaque mois de 14 h à 18 h 8 € par stage, reprise les **09 septembre 2017**

- 1001 ouvrages : (Broderie hardanger, patchwork, tricot...) 2 samedis par mois de 14 h à 18 h, reprise le **16 septembre 2017**



Renseignements auprès de la présidente : Madame Jill LABILLOIS tél 03 24 35 50 00

Le Foyer Maubérien



Séance de Badminton adultes : **le Lundi** de 18 h à 20 h et le Jeudi de 19 h à 20 h



Cours de Fitness : **le Mercredi** de 19 h à 20 h



MarcheNordique : **le Samedi** rendez-vous à 13 h 45 à la salle des sports



Cours de Gymnastique enfants dès 5 ans : **le Vendredi** de 17 h 30 à 19 h 30

Éveil à l'enfant de 3 à 5 ans : **le Vendredi** de 17 h à 18 h

Séance d'athlétisme ou Multi activités dès 6 ans : **le Samedi** de 10 h à 12 h

Un certificat médical est obligatoire pour toutes les disciplines.

Les deux premières séances de chaque activité sont gratuites.

Renseignements et inscriptions auprès de la Présidente Madame Maryline MAILLARD tél : 03 24 35 20 61

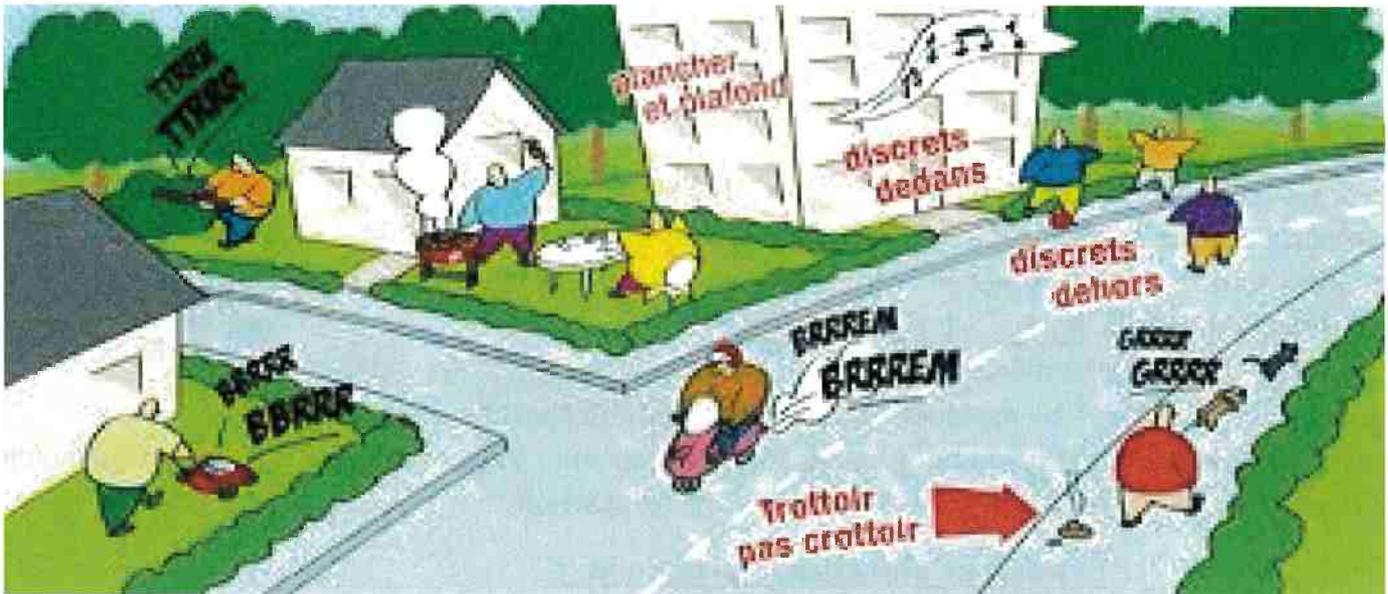
Football Club Maubert



Renseignements et inscriptions auprès du Président Michaël LAMBERT tél : 06 33 81 41 05

Rappel des incivilités

Bruit, véhicules mal stationnés, feux domestiques, déjections canines sur la voie publique sont autant de points récurrents qui ont déjà fait l'objet de rappel à l'ordre.



Le bruit reste une source de conflit entre voisins particulièrement dense.

L'autorisation de faire du bruit jusqu'à 22 heures est une idée reçue totalement fautive. En fait il est interdit de faire du bruit 24 heures sur 24. Mais il existe des dérogations officielles. Pour la musique et les fêtes privées, le bon sens et le soin du voisinage doit prévaloir. Il en va de même sur la voie publique. On doit absolument penser aux autres.

Travaux de bricolage et de tonte :

les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30

le samedi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures

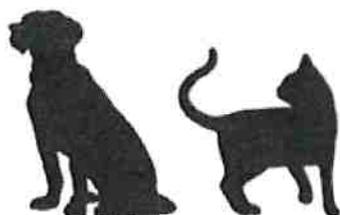
le dimanche et jours fériés de 10 heures à 12 heures



Le stationnement fantaisiste de certaines voitures peut présenter un danger pour la circulation de tous types d'usagers. Bien ranger son véhicule est un bénéfice pour l'ensemble de la communauté et pour l'intéressé qui évitera une amende. Et d'avouer que si ses interventions restent sans effet, la police municipale sera mise à contribution avec les conséquences que cela entraînera pour les contrevenants.

Les déjections canines, hormis les aspects visuel et olfactif, les déjections canines abandonnées sur l'espace public, peuvent être génératrices d'accidents par glissade. Surtout chez les plus âgés d'entre nous. Cette pratique est également punissable alors qu'il y a les canisettes rue du comte et des sacs à crottes gratuits sont à la disposition des propriétaires à la Mairie.





Divagation des animaux domestiques :

Dans l'intérêt de la sécurité et de la salubrité publiques, les propriétaires d'animaux domestique doivent :

- obligatoirement tenir leur animal en laisse lors des sortie sur la voie publique,
- veiller à ce que l'animal ne détériore pas le bien d'autrui.

Les dépôts sauvages :

Sont considérés dépôts sauvages, les ordures, déchets, tous les objets de quelque nature qu'ils soient, déposés, abandonnés ou jetés en un lieu public.

Les dépôts sauvages sont sévèrement punis par la loi : contravention de 2ème catégorie (Article R. 632-1 du code pénal)

Le ramassage des ordures ménagères (semaine paire) ainsi que le tri sélectif (semaine impaire) est bi mensuel et la collecte est effectuée tous les vendredis. Vous devez sortir vos bacs ou sacs le jeudi au soir. Vous avez des sacs rouges en mairie ou les déchetteries de Pont d'Any ou de Liart à votre disposition.



Élagage et entretien des terrains :

Afin de garantir la sécurité, la commodité et la circulation des personnes et des véhicules, il incombe à chaque propriétaire de procéder à l'élagage de sa haie située en bordure de la voie publique.

Afin de garantir la salubrité du voisinage, les terrains non bâtis situés à l'intérieur d'une zone d'habitation, doivent être nettoyés.

A défaut de remise en état et après mise en demeure, le maire est en mesure de faire procéder d'office à l'exécution des travaux aux frais du propriétaire ou de ses ayants droits.

Loi n°96-142 du 21 février 1996. Article L 2213-25 du code général des Collectivités Territoriales.

Produits rodenticides :

La commune ne peut plus mettre à disposition du raticide car la législation impose un encadrement de l'utilisation de certains produits biocides. (Arrêté du 20 avril 2017 pris en application de l'article R. 522-16 du code de l'environnement et relatif aux conditions d'utilisation de certaines catégories de produits biocides)

En effet seuls les professionnels formés comme le sont certains de nos employés communaux peuvent manipuler ce produit qu'ils continuent d'utiliser aux abords des cours d'eau, des lagunes, des bâtiments communaux lorsque cela s'avère nécessaire. Néanmoins, vous pouvez vous procurer du raticide pour un usage particulier auprès de commerces comme les drogueries ou les grandes surfaces.



Les Feux :

Les feux dans les jardins sont une pratique récurrente en milieu rural, mais totalement interdite du moment qu'il existe un système de déchetterie.